

**COMPTE-RENDU SUCCINT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 20 MARS 2013**

L'an deux mil treize, le vingt mars, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Alain VALLAEYS, Maire,  
En suite de convocation en date du 14 mars 2013  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 17

Etaient présents : Alain VALLAEYS, Olivier DUBREUCQ, Odette FAVIER, Louis LAMBELIN, Philippe LAQUAY-PINSET, Raymonde PROOST, Catherine BIGO, Serge COISNE, Antonio CONTRAFATTO, Roger DESRAMAUX, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Anne SEILLÉ, Thérèse SPRIET

Absent ayant donné procuration : Nicolas CUVELIER

Secrétaire de séance : Gauthier DUMOULIN

**Ordre du jour** :

- Vote du compte de gestion 2012 du Trésorier ;
- Vote du compte administratif 2012 ;
- Affectation des résultats ;
- Vote du taux des taxes 2013 ;
- Vote du montant des subventions aux associations ;
- Vote du Budget Primitif 2013 ;
- Demande de subvention au titre de la DETR pour la construction d'ateliers communaux ;
- Questions diverses
  - o Modification de la délibération d'attribution de l'IAT

**I – Vote du compte de gestion 2012 du Trésorier**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **II – Vote du compte administratif 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain VALLAEYS délibérant sur le compte administratif de l’exercice de 2012 dressé par Monsieur Alain VALLAEYS Maire après s’être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l’exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		207 224,46		330 052,89		537 277,35
Opérations de l’exercice	1 634 932,45	1 874 919,95	1 561 592,43	1 228 777,48	3 196 524,88	3 103 697,43
TOTAUX	1 634 932,45	2 082 144,41	1 561 592,43	1 558 830,37	3 196 524,88	3 640 974,78
Résultats de clôture		447 211,96	2 762,06			444 449,90

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **III – Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain VALLAEYS, Maire

Après avoir examiné le compte administratif 2012 statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 447 211,96 €

Décide d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de l'exercice	+ 239 987,50 €
B Résultats antérieurs reportés	+ 207 224,46 €
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>+ 447 211,96 €</b>
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	
D Solde d'exécution d'investissement	
D001 (besoin de financement)	- 2 762,06 €
R001 (excédent de financement)	0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	+ 33 456,00 €
<b>Excédent de financement F = D+E</b>	<b>+ 30 693,94 €</b>
<b>AFFECTATION = C = G+H</b>	<b>+ 447 211,96 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068</b>	
<b>en investissement (G)</b>	<b>+ 200 000,00 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>+ 247 211,96 €</b>

#### **IV – Vote du taux des taxes 2013**

Le Conseil Municipal vote comme suit les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation	19,00 – <i>inchangé</i>
Taxe sur le foncier bâti	17,98 – <i>inchangé</i>
Taxe sur le foncier non bâti	63,42 - <i>inchangé</i>

#### **V – Vote du montant des subventions aux associations ennevelinoises pour 2013**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité (Madame Odette FAVIER s'abstient) d'allouer aux associations Ennevelinoises les subventions de fonctionnement suivantes, au titre de l'année 2013 :

Judo Club	1 020,00 €
AIPE	260,00 €
Club d'automne	200,00 €
UNC AFN	230,00 €
Association de pêche Ennevelinoise	161,00 €
Randonnées Ennevelinoises	161,00 €
Coopérative scolaire	4 631,00 €
Stade d'Ennevelin	1 495,00 €

Club Rencontres et Amitiés exceptionnelle)	500,00 € (dont 300 € de subvention
4L en Pévèle	161,00 €
La Belle Histoire	400,00 €
Made in Raid	161,00 €
Soit un total de	9 380,00 €

**VI – Vote du Budget Primitif 2013**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budgétisé 2013</b>
011- charges à caractère général	701 489,52 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	594 750,00 €
023 – virement à la section d’investissement	200 000,00 €
65 – autres charges de gestion courante	147 543,65 €
66 – charges financières	35 000,00 €
67 – charges exceptionnelles	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 680 783,17 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budgétisé 2013</b>
002 – résultat de fonctionnement reporté	247 211,96 €
013 – atténuation de charges	5 000,00 €
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	106 700,00 €
73 – impôts et taxes	865 127,00 €

74 – dotations, subventions et participations	449 864,77 €
75 – autres produits de gestion courante	28 327,21 €
76 – produits financiers	0,00 €
77 – produits exceptionnels	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 680 783,17 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budgétisé 2013</b>
001 – déficit d'investissement 2012	2 762,06 €
16 – emprunts et dettes assimilées	120 000,00 €
20 – immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21 – immobilisations corporelles	301 292,00 €
23 – immobilisations en cours	355 187,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>789 241,93 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Budgétisé 2013</b>
021 – virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	319 805,93 €
13 – subventions d'investissement reçues	169 436,00 €
16 – emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>789 241,93 €</b>

## **VII – Demande de subvention au titre de la DETR 2013 pour la construction d’ateliers communaux**

Le Conseil municipal a émis le souhait de construire de nouveaux ateliers communaux, plus conforme à l’hygiène et au confort de notre personnel ainsi qu’à l’importance de notre matériel.

L’architecte Louis DUMON, désigné pour l’étude et la maîtrise d’œuvre du projet, a estimé ce projet à 280 000,00 € HT maximum.

Cependant, au vu de notre budget, cette réalisation ne saurait être mise en œuvre sans subventionnement.

Aussi le conseil municipal sollicite-t-il du Préfet du Nord la subvention au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux 2013 pour l’exécution de ce projet. Le taux de subvention étant estimé entre 20 et 40 % pour ce type de projets, le Conseil municipal se base sur un taux prévisionnel de 35 % pour adopter le plan de financement suivant :

### **Dépenses**

Coût HT du projet de construction des ateliers communaux (travaux uniquement)	280 000,00 €
TVA (19,6 %)	54 880,00 €
<b>Total des dépenses : Coût TTC du projet (travaux uniquement)</b>	<b>334 880,00 €</b>

### **Recettes**

DETR 35 % du HT	98 000,00 €
Autofinancement	236 880,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>334 880,00 €</b>

## **VIII – Modification des délibérations n°1040 en date du 02/09/2009 et n°1230 en date du 13/02/2013 relatives l’attribution de l’Indemnité d’Administration et de Technicité (IAT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l’application du 1<sup>er</sup> alinéa de l’article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précité,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l’indemnité d’administration et de technicité,

Vu l’arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l’indemnité d’administration et de technicité,

Vu la jurisprudence et notamment l’arrêt du Conseil d’Etat n°131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d’égalité de traitement,

Vu la délibération n°1040 en date du 2 septembre 2009 ;

Vu la délibération n°1230 en date du 13 février 2013 ;

Vu les crédits inscrits au budget,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par les délibérations prises en date des 2 septembre 2009 et 13 février 2013, il avait été décidé de fixer le crédit global de l'IAT pour chaque grade à un coefficient de 4.

Au regard des efforts fournis ponctuellement par certains agents et dans le cadre de revalorisation de cette indemnité au sein de notre collectivité, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de relever ce crédit global de manière à pouvoir, lorsque les critères sont réunis, atteindre le crédit maximal autorisé par la législation, à savoir le coefficient de 8. Le conseil municipal décide d'adopter à la majorité (Monsieur Christian LELEU s'abstient) cette proposition, obtenant ainsi le tableau ci-après :

	Taux Moyen Annuel (TMA) au 01/07/2010	Crédit Global Coefficient retenu : <b>8</b>	Taux individuel
<b>Filière administrative</b>			
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	464,29 €	<b>8</b> x TMA x Effectif grade	De 0 à 8
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	469,67 €	<b>8</b> x TMA x Effectif grade	De 0 à 8
<b>Filière technique</b>			
Agent de maîtrise	469,67 €	<b>8</b> x TMA x Effectif grade	De 0 à 8
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	464,29 €	<b>8</b> x TMA x Effectif grade	De 0 à 8
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	449,30 €	<b>8</b> x TMA x Effectif grade	De 0 à 8
<b>Filière culturelle</b>			
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	464,29 €	<b>8</b> x TMA x Effectif grade	De 0 à 8
<b>Filière médico-sociale</b>			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	464,29 €	<b>8</b> x TMA x Effectif grade	De 0 à 8

Les critères d'attribution énoncés dans la délibération du 2 septembre 2009 ne sont pas modifiés.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Vu, le Maire,*  
Alain VALLAEYS